



# CONCOURS INFIRMIER 2018

## Stage intensif de préparation aux épreuves

Cadre réservé à l'Administration

FACTURE N° 2018 / ..... / SI.....

Du : .....

Montant Facture: ..... €

### Etudiant :

### Parent :

Nom : ..... Nom : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Adresse : ..... Adresse : .....  
Code postal : ..... Code postal : .....  
Ville : ..... Ville : .....  
Téléphone fixe : ..... Téléphone fixe : .....  
Portable : ..... Portable : .....  
Mail : .....@..... Mail : .....@.....

### Diplômes :

- BAC - en cours - (préciser la série) : .....  
 BAC S  BAC ES  BAC L  BAC ST2S  BAC STL  
 Autre BAC (précisez) .....  
Spécialité ou option : .....  
Mention :  Sans  AB  B  TB  
 Autre diplôme (précisez) : .....  
 Etablissement fréquenté à la rentrée 2017/2018 : .....

### Programme :

**Technique de l'épreuve de Français/culture générale**  
**Entraînement aux tests psychotechniques**  
**Thèmes sanitaires et sociaux (écrit + oral)**  
**Préparation technique à l'épreuve orale**

**Tarif :**

### Organisation :

**30 heures de cours pendant les vacances d'Hiver**  
**12 heures de cours sur 4 samedis avant les épreuves d'admissibilité**  
**30 heures de cours pendant les vacances de printemps**  
**3 heures de cours sur 1 samedi avant l'épreuve orale**

**630.00 €**

**Option facultative :** Tous les étudiants inscrits au stage intensif peuvent demander à effectuer un stage en milieu professionnel durant les vacances scolaires. Une convention de stage sera établie nominativement sur demande.

Je soussigné(e), (élève majeur ou son représentant légal) ..... souhaite m'inscrire au stage intensif de préparation aux épreuves du concours d'entrée en IFSI, et déclare avoir reçu du Centre Pédagogique, les documents précisant :

- Les conditions d'accès aux études envisagées
- Les conditions d'inscription au concours choisi
- l'organisation, le calendrier et le contenu du stage intensif
- les conditions générales de vente et les tarifs, ainsi que le règlement intérieur.

Fait à : ..... le : ..... Signature :

### Pièces à joindre au dossier :

- 1 enveloppe à fenêtre affranchie au tarif lettre en vigueur
- 1 photo d'identité
- Le règlement intégral des frais de stage (possibilité de remettre 1, 2 ou 3 chèques qui seront déposés mensuellement entre le 28/02/18 et le 30/04/18)

# Conditions Générales d'Inscription 2017/2018

## 1. CONDITIONS D'ACCES EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Pour entrer en IFSI, le candidat doit réussir les épreuves du concours d'entrée : deux épreuves écrites d'admissibilité : une série de tests psychotechniques (durée 2h) et une épreuve de compréhension et expression (durée 2h) basée sur un texte portant sur un sujet d'actualité sanitaire et sociale. Le candidat doit obtenir un total de 20/40 à l'ensemble, une note inférieure à 8/20 étant éliminatoire. Le candidat admissible est convoqué à un oral d'admission reposant sur une question d'actualité sanitaire et sociale et un entretien de motivation. L'admission sera prononcée sur classement.

## 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE EN IFSI

Pour s'inscrire au concours d'entrée en IFSI, le candidat doit être âgé de 17 ans au minimum au 31 décembre de l'année des épreuves. Il doit être titulaire diplôme de niveau IV ou d'un titre admis en dispense. Les candidats en cours de cursus (année de Terminale par exemple) sont admis au concours sous réserve de l'obtention effective du diplôme l'année du concours.

## 3. QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS

Le Centre Pédagogique rassemble une équipe d'enseignants de très haut niveau qui sont tous diplômés de l'enseignement supérieur : de la licence au doctorat ainsi que de professionnels de santé.

## 4. EFFECTIF MAXIMAL DES GROUPES

L'effectif des classes est maintenu à 15 étudiants au maximum par concours.

## 5. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- L'inscription pour la préparation aux concours ne devient effective qu'une fois remis le bulletin d'inscription signé, ainsi que les pièces demandées et le règlement intégral du stage intensif. Aucun chèque ne sera encaissé avant un délai de réflexion de 14 jours calendaires à compter de la date de retour du bulletin d'inscription.

- En cas de rétractation, quel qu'en soit le motif, signifié dans le délai de réflexion de 14 jours par lettre recommandée avec accusé de réception, le stagiaire sera intégralement remboursé des arrhes versées pour les frais de formation.

- En cas de rétractation avant la date de la rentrée, mais après le délai de réflexion de 14 jours, le remboursement sera consenti si le motif est jugé recevable (force majeure reconnue et justifiée) avec une retenue appliquée en fonction du délai restant à courir jusqu'à la date de début du stage : supérieur à 30 jours : 120 €, de 15 à 29 jours : 260 €, inférieur à 2 semaines : 360 €. Les justificatifs du motif de rétractation devront être transmis par courrier recommandé avec accusé de réception. L'absence de justificatif ou les motifs irrecevables entraîneront la perte de la totalité des sommes versées. Toute rétractation non signifiée par courrier recommandé au plus tard la veille ouvrable du jour de la rentrée entraînera la perte du montant total des sommes versées, quel qu'en soit le motif.

- En cas d'absence d'un formateur, les cours pourront être déplacés mais la période de formation et le volume horaire initialement prévus seront respectés

- En cas d'annulation, les stagiaires seraient intégralement remboursés et percevraient, en sus, une indemnisation correspondant au montant des arrhes versées, sauf en cas d'annulation pour force majeure.

- Les règlements échelonnés sur la durée du stage sont acceptés jusqu'à 4 fois sans frais. Tous les chèques doivent être remis au plus tard le premier jour de la formation, et seront déposés en banque aux dates indiquées au dos par l'émetteur, sans pouvoir dépasser le dernier jour de formation.

## 6. REGLEMENT INTERIEUR

- Vivre et travailler en groupe demande une participation responsable de chacun, et de la part de tous, le respect strict des règles de sécurité, hygiène et vie en société énoncées dans le règlement intérieur affiché dans les locaux du Centre Pédagogique et remis à chaque étudiant avec son dossier d'inscription.

- Tout élève inscrit au Centre Pédagogique, ainsi que son représentant légal (pour le mineur) déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à s'y conformer.

- Les manquements au respect de ces règles élémentaires de vie en société énoncées dans le règlement intérieur seront sanctionnés par l'exclusion immédiate du Centre Pédagogique, ou après le premier avertissement signifié à l'élève ou à sa famille et resté sans effet, en fonction de la gravité des faits reprochés.

- En cas d'exclusion pour manquement au règlement, l'élève ou sa famille ne pourraient prétendre à aucune indemnisation

## 7. CALENDRIER STAGE INTENSIF 2018

Février		Mars		Avril		Mai	
1 J		1 J		1 D		1 M	
2 V		2 V		2 L		2 M	
3 S		3 S		3 M		3 J	
4 D		4 D		4 M	concours écrit	4 V	
5 L		5 L		5 J		5 S	9H30-12H30
6 M		6 M		6 V		6 D	
7 M		7 M		7 S		7 L	
8 J		8 J		8 D		8 M	
9 V		9 V		9 L		9 M	
10 S	9H30-12H30	10 S	9H30-12H30	10 M		10 J	
11 D		11 D		11 M		11 V	
12 L		12 L		12 J		12 S	
13 M		13 M		13 V		13 D	
14 M		14 M		14 S		14 L	
15 J		15 J		15 D		15 M	
16 V		16 V		16 L		16 M	
17 S		17 S	9H30-12H30	17 M		17 J	
18 D		18 D		18 M		18 V	
19 L		19 L		19 J		19 S	
20 M	9h30-12h30 /13h30-16h30	20 M		20 V		20 D	
21 M		21 M		21 S		21 L	
22 J		22 J		22 D		22 M	
23 V		23 V		23 L		23 M	
24 S		24 S	9H30-12H30	24 M	9h30-12h30 /13h30-16h30	24 J	
25 D		25 D		25 M		25 V	
26 L		26 L		26 J		26 S	
27 M		27 M		27 V		27 D	
28 M		28 M		28 S		28 L	
		29 J		29 D		29 M	
		30 V		30 L		30 M	
		31 S				31 J	